

Charte d'exercice du Coach Agile professionnel

Définition

Les Coachs Agiles Professionnels s'inspirent de la philosophie des pratiques Agiles pour aider leurs clients à atteindre leurs objectifs plus rapidement et plus efficacement quelque soit leurs secteurs d'activités.

Moyens

Le coach agile professionnel fait de l'accompagnement à façon en faisant appel à différents positionnements professionnels. Il s'efforce de faire émerger des bonnes pratiques propres à l'entreprise et en accord avec les valeurs de celle-ci.

Ils agissent au travers d'interventions courtes, basées sur des objectifs clairs et adaptés aux ressources propres de leurs clients de manière à les mettre en autonomie.

Missions - Métiers

Le coaching (pour l'accompagnement des acteurs)

« Le *coach* accompagne l'individu ou l'équipe *coaché* dans la définition et la mise en œuvre des moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs ».

La facilitation (pour la mise en action de groupes)

« Le *facilitateur* crée l'environnement nécessaire afin de permettre à un groupe de réaliser ses objectifs de travail en commun aussi efficacement que s'il s'agissait d'un échange en *one-to-one* ».

Charte d'exercice du Coach Agile professionnel

Le conseil (pour le diagnostique et la recommandation de bonnes pratiques)

« Le *consultant* identifie les points d'amélioration et recommande les pratiques à mettre en œuvre pour réaliser ces améliorations ».

La formation (pour la transmission de savoirs)

« Le *formateur* organise et réalise les actions nécessaires pour assurer la transmission du savoir aux équipes ».

Le tutorat (pour la transmission de pratiques)

« Le *tuteur* accompagne un individu pour l'appropriation de bonnes pratiques (savoir-faire) par une mise en œuvre en binôme ».

Le mentorat (pour le partage d'expérience et la transmission d'un savoir-être)

« Le *mentor* accompagne un individu (ou un groupe ?) dans l'appropriation d'un état d'esprit spécifique à travers le partage de ses expériences propres et leur mise en perspective avec la réalité de l'individu *mentoré* ».

Déontologie

Un coach agile professionnel s'engage vis à vis des personnes qu'il accompagne à expliciter le cadre d'intervention au travers d'un contrat bi ou tripartite (pour le coaching) et à appliquer les chartes d'exercice, les codes de déontologie et les contrats d'accompagnement reconnus par les associations professionnelles auxquelles il à choisit de se référer pour chaque métiers.

Charte d'exercice du Coach Agile professionnel

Il s'engage à avoir un espace de rétrospectives professionnelles au travers de la participation à un groupe d'analyse de ses pratiques, (et supervision pour le coaching).

Il s'engage à n'avoir aucuns liens avec une organisation ou mouvance identifiées comme étant sectaire par la MIVILUDES.

Amélioration continue

Il s'engage vis à vis de ses clients à être dans une démarche de professionnalisation et d'amélioration de ses pratiques professionnelles dans au moins 2 des branches que comportent ce métier, au travers des associations professionnelles reconnues dans le pays où il exerce.

Cette charte est conçue comme une classe abstraite qui doit se décliner en fonction des pays.

Listes (non exhaustive des associations professionnelles Françaises) Coaching en France :

<http://www.ffcpro.org/>

<http://www.coachfederation.fr/>

<http://www.sfcoach.org/>

<http://www.aecoaching.eu/>

Facilitation :

<http://www.iaf-world.org/>

<http://www.ica-usa.org/>

Charte d'exercice du Coach Agile professionnel

Formation : Conseil : Tutorat :

Initiateur / mainteneur : LucBizeul

Principaux contributeurs: Céline Stauder, Xavier Galleri

Licence : *Creative Commons BY-NC-SA*

Pour tout commentaires / propositions : luc@bizeul.fr